

Support Transgenre Strasbourg

Conférence-débat du 11 juin 2014 à la Maison des Syndicats de Strasbourg

***Vous avez mal au Genre ? Nous aussi...
...et nous allons vous montrer pourquoi cela nous concerne touTEs***

Interdites d'exister, stérilisées, niées, exclues, privées de tous droits : c'est ainsi que le « Pays des Droits de l'Homme » traite toujours les personnes transgenre, en 2014. Cela concerne en apparence une minorité de la population, mais en réalité un même esprit politique face à la notion de Genre gouverne la société française entière. Support Transgenre Strasbourg va montrer ce qu'est la transidentité et en quoi elle est un exemple.

QU'EST-CE QUE SUPPORT TRANSGENRE STRASBOURG ?

Support Transgenre Strasbourg, ou STS, fondé en 2002, est un groupe d'auto-support et lutte pour les personnes qui ne sont pas en accord avec leur identité de genre assignée. Outre l'entraide, nous luttons contre toutes les discriminations fondées sur un critère de genre de la personne et pour une société et un système politique où le genre de la personne ne déterminera plus son rôle social. Site Web : www.sts67.org

QUELQUES REPÈRES :

- **Genre** : La partie sexuée de l'identité sociale d'une personne. Le Genre n'existe que lorsqu'il est exprimé, perceptible, donc en société. **Le Genre n'est pas binaire**, il existe au moins autant de genres qu'il existe d'individus. Car **le genre d'une personne n'est pas inné, mais une construction culturelle et sociale.**

- **Sexe** : La partie sexuée de l'identité physique d'une personne. Il existe une grande variété de sexes chez les humainEs, **le Sexe n'est pas binaire et indépendant du Genre.** Il est déterminé par des facteurs biologiques et existe dès la naissance, et il sert habituellement de base à une exigence de Genre et d'Orientation sexuelle, ce qui est une erreur fondamentale.

- **Orientation sexuelle** : L'attirance que peut ressentir une personne vers tel ou tel type de partenaires sexuelLEs potentielleS. Cette attirance est souvent basée sur le Sexe ou le Genre, mais peut aussi être basée sur beaucoup de critères très divers et variables, notamment culturels, et elle peut être multiple, variable, évolutive, voire tout cela à la fois. **L'Orientation sexuelle est tout autant une construction culturelle et sociale que l'est le Genre**, elle n'est donc pas innée non plus, ce dont peu de gens ont conscience.

- **Identité de genre** : Selon les principes de Yogyakarta, « l'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire. » (http://www.yogyakartaprinciples.org/principles_fr.pdf). Cette définition nous semble exacte mais limitée, car elle omet de dire comment se construit l'identité de genre, à savoir sur la base de circonstances culturelles et sociales, donc politiques. L'identité de genre d'une personne n'émane donc pas de caractéristiques individuelles mais de circonstances collectives.

- **Transgenre** (ou **transidentitaire**), **transidentité** : Se dit en parlant de **personnes qui refusent l'exigence sociale de se comporter conformément à l'identité de genre qu'on leur a assignée à leur naissance sur foi de leur supposé sexe.** Il s'agit d'une étiquette collée de force afin de distinguer ces personnes d'une identité de genre prétendument « normale » (appelé aussi *cisgenre*). Cette distinction, ou discrimination, sert à refuser très concrètement la plupart des droits humains, sociaux, matériels et autres à ces personnes, en rendant leur vie quasi impossible, et dans le but les rendre invisibles dans la société. Ces refus ont lieu sous prétexte que ces personnes seraient « malades » et donc à « soigner », mais en réalité par peur de les voir **mettre publiquement en question un système de pouvoir dont la base est le contrôle social en fonction du genre de la personne.** Contrôle social qui ne concerne pas que les personnes transgenre, mais tous les membres de la société : les dites « femmes » notamment, à qui on refuse certains droits (p.ex. le salaire égal pour un travail égal), mais aussi les dits « hommes », forcés eux aussi à ne surtout pas dévier d'un rôle social défini très étroitement, sous peine d'exclusion sociale. Exprimer sa transidentité, un genre « déviant » de la prétendue « norme », est donc une **démarche foncièrement contestataire et subversive envers le pouvoir et système politiques qui collent cette étiquette.**

Recommandations aux États membres du Conseil de l'Europe concernant les personnes transgenres

(extrait du document thématique « Droits de l'Homme et identité de genre » publié en octobre 2009 par le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe)

Les États membres du Conseil de l'Europe devraient :

1. **Mettre en œuvre les normes internationales des droits de l'homme** sans distinction et interdire expressément la discrimination fondée sur l'identité de genre dans la législation nationale antidiscrimination. Cette mise en œuvre au niveau national devrait **s'inspirer des principes de Yogyakarta** sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ;
2. **Adopter une législation relative aux infractions motivées par la haine** offrant une protection spécifique aux personnes transgenres contre les infractions et les incidents inspirés par la transphobie ;
3. **Instaurer des procédures rapides et transparentes** de changement de nom et de sexe sur les extraits d'acte de naissance, cartes d'identité, passeports, diplômes et autres documents officiels ;
4. Dans les textes encadrant le processus de changement de nom et de sexe, **cesser de subordonner la reconnaissance de l'identité de genre d'une personne à une obligation légale de stérilisation et de soumission à d'autres traitements médicaux** ;
5. **Rendre les procédures de conversion de genre**, telles que le traitement hormonal, la chirurgie et le soutien psychologique, **accessibles** aux personnes transgenres et **en garantir le remboursement par le régime public d'assurance maladie** ;
6. **Supprimer les dispositions portant atteinte au droit des personnes transgenres** à demeurer mariées à la suite d'un changement de genre reconnu ;
7. **Élaborer et mettre en œuvre des politiques de lutte contre la discrimination et l'exclusion** auxquelles font face les personnes transgenres sur le marché du travail, dans l'éducation et dans le système de santé ;
8. **Consulter les personnes transgenres et leurs organisations et les associer à l'élaboration et à la mise en œuvre** de politiques et de dispositions juridiques les concernant ;
9. **Promouvoir les droits humains des personnes transgenres et lutter contre la discrimination fondée sur l'identité de genre** au moyen de l'éducation aux droits de l'homme, de programmes de formation et de campagnes de sensibilisation ;
10. **Dispenser aux professionnels de santé**, notamment aux psychologues, psychiatres et médecins généralistes, **une formation sur les besoins et les droits des personnes transgenres et l'obligation de respecter leur dignité** ;
11. **Intégrer les questions relatives aux droits humains des personnes transgenres** dans les activités des organes de promotion de l'égalité et des structures nationales des droits de l'homme ;
12. **Développer des projets de recherche** pour recueillir et analyser des données sur la situation des personnes transgenres au regard des droits de l'homme, y compris sur les problèmes de discrimination et d'intolérance, et ce **sans porter atteinte au droit au respect de la vie privée des personnes concernées**.

BIBLIOGRAPHIE :

- Alexandra Augst-Merelle et Stéphanie Nicot : *Changer de sexe - Identités transsexuelles*, Paris : Le Cavalier Bleu 2006, ISBN 2-84670-142-3

- Anne Fausto-Sterling : *Sexing the Body: Gender Politics and the Construction of Sexuality*, New York : Basic Book, 2000, ISBN 978-0-465-07714-4

- Le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe [Thomas Hammarberg] : *Droits de l'Homme et identité de genre* [document thématique], Strasbourg: Bureau du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe octobre 2009, [téléchargeable sur <http://www.coe.int/web/commissioner> , rubrique « Documents » --> « Documents thématiques »]